



Vers un plan de redéploiement au sein des micro-locales de France Bleu ?

La nouvelle est tombée vendredi dernier lors de la réunion mensuelle du CE régional Grand Ouest de la bouche du délégué régional : Claude Esclatine va « **présenter un plan d'ensemble sur le redéploiement des micro-locales** au cours d'un des tous prochains CCE de Radio France, éventuellement le prochain en décembre (...). Ce redéploiement visera en priorité à servir les besoins locaux (RER) ou régionaux (stations). »

Pour la CGT Radio France, cette annonce est inacceptable et choquante!

Sur la forme, c'est donc un délégué régional qui annonce au détour d'une question orale posée par des élu-es du CE, la mise en place d'un plan de redéploiement qui concerne l'ensemble du réseau France Bleu, alors même que le directeur Claude Esclatine s'est exprimé le 23 septembre dernier sur le sujet lors d'un CCE extraordinaire consacré aux orientations stratégiques de Radio France et n'a absolument pas annoncé une telle mesure ! Quelle brutalité, quelle gifle pour les élu-es du personnel et surtout les salarié-es des 5 micro-locales (La Roche-sur-Yon, Tulle, Evreux, Le Havre, Toulon) mis devant le fait accompli, informés presque par hasard de l'existence d'un plan qui semble déjà ficelé !

Et sur le fond, pourquoi une telle décision ? Si on comprend bien, d'ici juin 2015, la Direction entend donc supprimer des postes dans ces micro-locales afin de les redéployer ailleurs à France Bleu. Mais combien ? Pour quoi faire ? Quel bilan la direction tire-t-elle de dix ans d'existence des micro-locales ? Quel est le projet éditorial, organisationnel ? Ou alors ne s'agit-il finalement que de réaliser des économies à tout prix, sans se soucier de la vie des salarié-es qui viennent d'apprendre que leurs postes sont désormais menacés ?

La CGT Radio France ne peut pas accepter cette décision et cette façon de procéder, cynique et méprisante pour les salarié-es et leurs représentant-es, et demande au PDG de Radio France de clarifier la situation au plus vite.

Paris, le 14 octobre 2014